



Comment dire que l'on ne veut signer

Par **Marine**, le **26/01/2012** à **01:31**

Bonjour,

J'ai été contactée par une entreprise pour un poste (je suis à la recherche d'un emploi). Je suis allée à l'entretien et le lendemain, coup de téléphone pour me dire que c'était bon. Normalement, je dois signer mon contrat dans une semaine (CNE) mais le problème est qu'une autre entreprise m'a contactée, le poste est plus intéressant, + plus de responsabilités, je dois passer l'entretien dans 2 jours. Si je suis reçue, comment dire à l'autre entreprise que je ne veut plus bosser pour eux ?

Par **DSO**, le **26/01/2012** à **12:07**

Bonjour Marine,

Tout d'abord le CNE n'existe plus depuis plusieurs années.

Ensuite, ne vous formalisez pas. Tant que rien n'est signé, vous pouvez ne pas donner suite. Il suffit d'envoyer un courrier pour prévenir cet employeur que, par correction, que vous avez reçu une proposition plus en adéquation avec votre recherche.

C'est la loi de l'offre et de la demande.

Cordialement,
DSO